

## Medasys : Dérogation à l'obligation de déposer une offre publique accordée à Noemalife

**Clamart, le 25 novembre 2015** – L'Autorité des marchés financiers a accordé à Noemalife, actionnaire de Medasys à hauteur de 45,01%, une dérogation à l'obligation de déposer une offre publique visant les actions de Medasys.

Cette demande de dérogation avait été introduite par Noemalife dans le cadre d'un projet d'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant global de 5.000.100 euros (l'« **Augmentation de capital** »). Cette opération sera soumise au visa de l'AMF qui devrait intervenir dans les prochains jours.

En effet, Medasys a notamment pu constater que dans l'attente de la mise en place de programmes gouvernementaux liés au projet de loi relative aux Groupements Hospitaliers Territoriaux, le nombre d'appels d'offres a fortement baissé impactant le chiffre d'affaires de Medasys de (-15%) sur la France au 30 juin 2015 par rapport au 30 juin 2014.

Dans ce contexte, Medasys a souhaité anticiper des difficultés de trésorerie à compter de 2016 en soumettant à ses actionnaires le projet d'Augmentation de capital et en obtenant un échéancier de paiement des dettes fiscales et sociales auprès de la Commission des Chefs de Services Financiers des Hauts de Seine le 29 octobre 2015.

Dans le cadre de l'Augmentation de capital, Noemalife a pris l'engagement, sous réserve d'obtenir une dérogation lui assurant de ne pas se retrouver en situation d'offre publique obligatoire, de garantir le succès de l'Augmentation de capital et de passer, si cela s'avérait nécessaire, un ordre de souscription complémentaire dans le cadre de l'attribution des titres non souscrits de telle sorte qu'un montant de 3.000.000 d'euros en « new money » soit atteint.

Au résultat de l'augmentation de capital susvisée, et dans l'hypothèse où aucun actionnaire de la société Medasys ne souscrirait à celle-ci, la société Noemalife, compte-tenu des engagements susvisés, pourrait venir à détenir jusqu'à 23 987 723 actions Medasys représentant autant de droits de vote, soit 61,90% du capital et des droits de vote de cette société, se plaçant ainsi dans l'obligation de déposer un projet d'offre publique sur les actions Medasys, conformément à l'article 234-5 du règlement général de l'AMF.



Dans ce cadre, l'Autorité des marchés financiers a octroyé une dérogation au profit de la société Noemalife sur le fondement de l'article 234-9, 2° de son Règlement Général, justifiée par la souscription à une augmentation de capital d'une société en situation avérée de difficulté financière, soumise à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires de Medasys en date du 4 décembre 2015.

Ainsi, l'opération susvisée est une excellente nouvelle pour Medasys dans la mesure où elle permet de garantir à Medasys qu'au terme de celle-ci, en cas d'autorisation accordée par l'Assemblée Générale des actionnaires, Medasys disposera *a minima* de 3.000.000 euros en numéraire ce qui lui permettra de poursuivre le financement de son exploitation sur l'exercice 2016.

### **A propos de Medasys**

Medasys est un éditeur majeur de solutions logicielles dans les domaines du dossier patient, de la production de soins, de la biologie et de l'imagerie médicale, permettant aux établissements de Santé publics et privés d'optimiser et de fiabiliser les processus médicaux dans une logique de sécurité patient, de performance et de maîtrise des coûts.

Medasys emploie 215 collaborateurs et est présente en France (Clamart et Lyon), ainsi qu'en Belgique, en Algérie, au Maroc et au Japon. Depuis novembre 2011, Medasys fait partie du Groupe NoemaLife, leader en informatique de Santé, constituant ainsi l'un des leaders européens en matière de solutions logicielles de Santé. Cotée à la bourse italienne (MTA) depuis 2006 (NOE-ISIN IT0004014533), NoemaLife compte 450 collaborateurs et est présente en Italie, Allemagne, Royaume-Uni, Argentine, Chili et Emirats Arabes Unis. Medasys est cotée au Compartiment C d'Euronext Paris (mnémonique MED - code ISIN FR 0000052623).

Au-delà de ses activités métiers, Medasys est également déterminée à agir sur ses activités internes grâce à une politique environnementale qui suit quatre principes d'action majeurs : diminuer sa consommation d'eau, d'électricité, maîtriser ses déchets et favoriser les déplacements à faible impact environnemental. Medasys est certifiée ISO 14001 v2004 depuis le 21 décembre 2012.

**En savoir plus sur Medasys :** [www.medasys.com](http://www.medasys.com)

#### **Contact Medasys :**

Service Marketing Communication

Téléphone : +33(0) 1 75 60 90 91

Email : [servicepresse@medasys.com](mailto:servicepresse@medasys.com)